

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : RUE CENTRALE, 18, A LYON.

AUX ELECTEURS.

Au jour du scrutin, les électeurs devront se mettre en garde contre tous les bruits qu'on tentera certainement de répandre au sujet de la maladie, de la mort, ou du désistement de Louis-Napoléon Bonaparte.

Louis-Napoléon BONAPARTE.

Lyon, le 8 décembre 1848.

Voici l'heure.

L'horloge en s'approchant de la date solennelle aurait oublié de marquer la marche du temps, que nous en serions instruits par le redoublement des intrigues, par la rapidité des menées, par le feu croisé des calomnies et des médisances qui s'agitent avec une fureur nouvelle autour du scrutin. En même temps que les plus habiles et les plus adroits travaillent l'opinion publique, et s'inquiètent peu de l'égarer ou de la fausser, pourvu qu'elle leur soit favorable, d'autres compères crient à tue-tête que leur cause est gagnée, que leur candidat triomphe sur toute la ligne, que la majorité s'est ralliée à Cavaignac, et que la France se livre aux budgétivores de cette coterie dont nous avons depuis neuf mois satisfait les appétits et soldé les dettes.

Mensonges que tout cela, mensonges auxquels on ne se laisse pas prendre et dont personne n'est la dupe. Ils supposent donc le peuple français bien aveugle, ceux qui lui font l'injure d'un pareil vote, ceux qui espèrent de lui non-seulement un bill d'indemnité et d'oubli, mais encore un certificat d'approbation, un acte d'encouragement ! quels sont donc ces hommes qui s'abritent sous le burnous d'un général africain, et qu'ont-ils fait pour obtenir de la France cette confiance qu'ils réclament avec tant d'audace, presque comme sur les grands chemins on demande la bourse ou la vie ? N'a-t-on pas vu l'un d'eux dire : Si Louis-Napoléon Bonaparte est nommé, je brûle Paris ?

Ce qu'ils ont fait, écoutez :

Ils ont renversé un roi pour prendre sa place ; ils ont chassé des corrompus pour corrompre ; ils ont proscrit l'intrigue pour se servir de la cabale ; ils se sont faits grands en s'appuyant sur toutes les erreurs, en prodiguant toutes les promesses ; ils ont effrayé la société pour qu'elle se confie à eux, et, comme cet époux détesté qui bénissait les voleurs lorsque

sa femme cherchait dans ses bras un refuge contre la peur, ils ont laissé s'abattre sur le pays une nuée de dévastateurs, pour que le pays épuisé vînt se jeter à leurs pieds. Voilà ce qu'ils ont fait, et, aujourd'hui que la société rassurée reprend sa foi, aujourd'hui qu'après avoir mesuré la taille des mirmidons acharnés contre elle, elle rit de sa propre frayeur, aujourd'hui que la confiance des bons vient de l'impuissance des méchants, ces derniers veulent s'en approprier le mérite ! Ils avaient tout détruit, tout bouleversé, commerce, industrie, crédit, finances, tout, jusqu'aux bases fondamentales de la civilisation ; mais les forces, un instant paralysées, sont revenues à la vie, elles se sont échappées des mains de ces ennues qui s'étaient précipités sur elles ; ce que voyant, ces messieurs désappointés n'ont rien trouvé de mieux à faire que de dire avec une impudence extrême : C'est grâce à nous que la France est sauvée, c'est grâce à nous que le travail renaît, c'est grâce à nous que la sève circule dans ce grand corps naguère anéanti. Grâce à vous ! mais grâce à qui donc la France est-elle tombée ? grâce à qui donc cette république qui souriait à nos cœurs généreux, n'a-t-elle abouti qu'à un avortement, qu'à une effrayante perturbation ? Dites, n'est-ce pas aussi grâce à vous ? Assez ! vous soufflez le chaud et le froid ; vous tournez comme le vent, du nord au midi ; assez ! la France ne veut pas de vous, et lorsque le suffrage universel vous aura balayés, vous et vos honteuses trahisons, vous verrez si la confiance et le crédit, la sécurité et l'abondance ne reviendront pas avec plus de force et de vigueur. Vous êtes des plantes parasites dont leur croissance est embarrassée ; disparaissez, et avec vous les obstacles tomberont.

Voici l'heure ! Que chaque citoyen vienne vers l'urne électorale avec un seul nom dans la main, comme avec une seule pensée au cœur. La France est le pays des grandes choses et des grandes entreprises, c'est aussi la patrie des hommes d'élite et des nobles passions ; il est temps de la délivrer de la parodie qui s'est installée à sa tête depuis neuf mois. Il est temps de remettre chacun à sa place : les écrivains dans leurs officines ; les généraux dans leurs divisions ; les médecins dans leurs cabinets et les libraires dans leurs boutiques. Il est temps d'appeler au pouvoir des gens qui s'enservent sans nous ruiner, qui l'exercent sans le compromettre et qui fassent une république sérieuse de ce qui a été, dans des mains inhabiles, la tentative des impuissants et l'épreuve des incapables.

Cavaignac porte le drapeau de ce qui a été, Louis-Napoléon Bonaparte de ce qui sera ; faisons notre choix, voici l'heure ! qu'avec le nom de Louis-Napoléon Bonaparte commence pour notre patrie une ère de réparation et d'avenir.

Il est incontestable que la candidature de Louis-

Napoléon réunit aujourd'hui la majorité ; tous les hommes réfléchis en ont la conviction, tous les hommes de bonne foi le proclament sincèrement ; ses adversaires même n'osent le nier, et ils n'ont qu'une espérance, qu'une ressource, c'est de réduire le nombre de voix attribuées à M. Louis-Napoléon, de manière à faire nommer le président par l'Assemblée nationale dans les cinq candidats qui auront eu le plus de voix.

Mais si l'Assemblée nationale, appelée à décider en vertu d'un article de la Constitution votée par elle, ne désigne pas le candidat qui aura réuni la majorité du pays, il est bien difficile d'échapper à la guerre civile, au refus de l'impôt.

D'un autre côté, si Louis-Napoléon ne réunissait point une majorité assez imposante, il est à craindre que cette élection laisserait dans la nation un sentiment d'incertitude et de défiance ; il est à craindre de voir les hommes politiques qui sont les plus propres à rétablir l'ordre et la sécurité, refuser le concours de leur nom à un gouvernement sans stabilité, l'appui de leur capacité à une situation précaire, impossible.

Nous n'aurions plus alors avec M. Louis-Napoléon le parti de l'ordre et de la modération arrivant tout entier au pouvoir pour faire revivre l'industrie et le commerce, pour redonner la vie et le mouvement à toutes les veines de la nation ; nous n'aurions encore qu'une coterie, qu'une réunion d'hommes politiques inconnus, et, par conséquent, nous retomberions encore dans une situation provisoire, dans une situation sans garanties, sans espérances.

(Assemblée nationale).

Lettre de Jules Seguin à M. Dufaure.

« Monsieur,

« J'ai lu votre lettre à M. M. G. Odier ; j'ai entendu vos explications à la tribune ; j'apprécie le sentiment, les motifs qui vous ont déterminé à publier votre opinion ; suivant votre exemple je vous fais connaître, par la voie d'un journal, les considérations qui m'engagent à voter pour Louis Bonaparte. Vous paraîsez croire que les républicains partisans de cette candidature désertent leur drapeau ; cette pensée est injuste ; votre estime, celle des honnêtes gens de tous les partis doit rester acquise au vote consciencieux du plus obscur des électeurs.

« Vous suivez depuis longtemps, dites-vous, nos jeunes officiers de l'armée d'Afrique : moi aussi, monsieur, je cherchais parmi eux le soldat prédestiné à fonder avec nous, vieux républicains, la République en France. Je suivais avec le même intérêt la carrière parlementaire des hommes qui, réunissant, comme vous, la probité politique à un talent incontestable d'administrateur, pourraient ramener à l'idée républicaine tous les hommes de bonne foi de la vieille école des majorités factices.

« Je vous le dis avec sincérité, monsieur, je ne me suis point récréé en lisant votre certificat de républicanisme en faveur du général Cavaignac; vous, naguère partisan de l'équilibre des trois pouvoirs, des majorités factices, vous, ancien ministre de Louis Philippe. J'ai cru à votre républicanisme le jour où vous vous êtes dit républicain; bien mieux, je me suis porté votre caution auprès de mes amis politiques. Pourquoi suspectez-vous le désintéressement de mon vote en faveur de Louis Bonaparte ? »

« L'ordre matériel existe, il est vrai, mais l'ordre moral est-il rétabli? la confiance, le crédit sont-ils revenus? le travail a-t-il repris? Non! la misère s'étend, le découragement est dans tous les esprits, la rente, cotée à 80 fr. fin juin, tombera à 60 fr. fin novembre; l'imprévu, l'inconnu sont devant nous! A qui la faute? à vous, monsieur Dufaure; votre bon sens exquis, votre tact si sûr, votre expérience consommée, vous ont fait défaut le jour où votre ascendant moral a décidé l'Assemblée à laisser au pays le choix direct du pouvoir exécutif; mesure illogique, irrationnelle, source d'antagonisme et de périls pour la France, si l'instinct populaire ne venait y remédier.

« Vous reconnaissez vous-même, monsieur, ce vice de notre Constitution; car vous nous engagez à voter pour le général Cavaignac, dans la persuasion qu'il acceptera certainement le ministère que lui indiquera la majorité de l'Assemblée nationale. Il jouera donc le rôle d'un... d'un roi constitutionnel, et nous ne voulons plus de la monarchie; nous voulons de la vraie république, nous voulons un gouvernement émanant du suffrage universel, responsable, mais fort et régulier. L'Assemblée n'a pas voulu assumer la responsabilité de sa désignation, laissez donc agir librement la conscience du peuple.

« Je ne veux point discuter les mérites du général Cavaignac; il est excellent républicain, puisque vous l'assurez; il est décidé à faire tous ses efforts pour maintenir la paix (mais pas à tout prix, je l'espère); il a su inspirer la confiance à tous les gouvernements de l'Europe, tant mieux pour eux; car n'ayant plus la confiance en eux-mêmes, ils pourront avoir confiance à quelque autre chose; le général sera de plus docile aux volontés de l'Assemblée nationale; voilà bien des qualités réunies, mais je vote pour Louis Bonaparte!

« Je vote pour Louis Bonaparte, parce que ses parents, ses amis me garantissent la sincérité de son républicanisme (je ne le connais pas personnellement); ils le disent bon citoyen et doué de trop de bon sens pour vouloir se maintenir au pouvoir contre le vœu populaire, ou proclamer de nouveau le principe de l'hérédité en politique; comment pourrait-il espérer réussir là où le grand Napoléon a échoué?

« Je vote pour Louis Bonaparte parce qu'il est modeste, réfléchi et résolu, parce qu'il aime le peuple comme son oncle l'a aimé: « Je désire que mes cendres reposent sur les rives de la Seine au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé. »

« Je vote pour Louis Bonaparte, parce que le prestige de son nom rallie les populations, et lui rendra plus facile l'exercice de l'autorité. Etranger à tous les partis, à toutes les coteries, il s'entourera des hommes les plus honnêtes et les plus capables; il nous rendra les belles années du Consulat, en évitant les erreurs si funestes de l'Empire; président de la République française, occupant le plus beau poste du monde, il se rappellera toujours les vers de Chénier:

« Et l'heureux Bonaparte est trop grand pour descendre jusqu'au trône des rois. »

« Croyez le bien, monsieur, mon vote sera aussi éclairé, aussi consciencieux que le vôtre; toute ma vie, j'ai sacrifié mes intérêts matériels à mes opinions

politiques, et je n'attends ni place ni honneurs de Louis Bonaparte.

« Agréez, etc.

Signé JULES SEGUIN, républicain de la veille.

Il faut que tous les hommes religieux qui ne veulent pas être pris pour dupes ou pour complices d'une rouerie électorale, sachent bien que le gouvernement du général Cavaignac, consulté par l'ambassadeur de France à Rome sur sa conduite à tenir dans les éventualités qu'il prévoyait et qui se sont réalisées, n'a pas envoyé de réponse. L'ambassadeur avait demandé à être autorisé à offrir un asile en France, dans le cas où les républicains italiens le chasseraient de Rome. Le gouvernement du général Cavaignac n'avait pas répondu à l'ambassadeur. Rien, pas un mot. Ce n'est qu'au dernier moment, lorsqu'on a vu qu'on pouvait tirer quelque profit d'une démonstration à grand éclat en faveur du pape expulsé de Rome à coups de canon, que les amis de MM. Bastide et Cavaignac se sont promptement ravisés et qu'on a joué, à la face de l'Europe, cette pitoyable comédie qui vient de se dénouer à Gaète, et qui laissera un nom mémorable de plus aux roueries de nos gouvernants. Il ne manquait à la coterie que de jouer *Tartuffe* devant la France; elle vient de le faire, mais, comme Orgon, elle est meurtrie par le dénouement. Voyez en effet ces tristes frégates à vapeur qui reviennent vers Marseille, ne laissant derrière elle, sur les côtes d'Italie où le nom français a été si grand jadis, qu'une misérable fumée, image trop faible encore de la consistance du pouvoir qui les avait envoyées en courtiers d'élections, et de la valeur de ses actes politiques. Ainsi, que tout le monde le sache bien, l'ambassadeur avait demandé des instructions, on ne lui avait même pas répondu. Le pape n'était rien dans l'esprit du ministère, c'était l'élection du 10 décembre qui était tout.

Nous sommes assaillis de plaintes au sujet de la distribution des cartes d'électeurs. Beaucoup d'ouvriers, des militaires notoirement connus pour leur dévouement à la candidature de Louis Bonaparte, se sont adressés vainement à la mairie pour les obtenir. Nous pouvons citer particulièrement les officiers d'administration de l'hôpital militaire, dont toutes les démarches auprès de l'autorité ont été jusqu'ici inutiles.

On promet toujours, mais on n'envoie rien. N'est-il pas incroyable qu'à la veille de l'élection, la mairie n'ait pas encore fait droit à de si justes réclamations. Nous protestons de toutes nos forces contre une pareille incurie.

Le rédacteur en chef d'un journal religieux: *La voix de la vérité*, M. l'abbé Bouix vient d'adresser à ses correspondants une circulaire confidentielle que nous regrettons de ne pouvoir tout entière livrer à la publicité, et qui n'est qu'une indigne et hypocrite réclame électorale en faveur de Cavaignac.

Voici quelques passages de ce précieux document:

« Je ne puis vous exprimer ouvertement mon adhésion en faveur de Cavaignac, ni surtout la motiver dans mon journal, sans nuire au but même que je voudrais atteindre.

« C'est ce qui me détermine à vous écrire cette lettre confidentielle.

« Vous aurez appris peut-être, M., que MM. les députés catholiques ont posé pour condition de leurs suffrages, et comme ultimatum à M. Cavaignac, le retrait du projet Carnot sur l'instruction primaire.

« J'ai vivement regretté le peu de sagesse de cette démarche. « Le général Cavaignac, en se rendant à cette exigence, se serait affiché comme achetant par une cession les votes des catholiques; il aurait par là même ruiné sa candidature dans les autres partis dont le concours est indispensable.... » Son refus, dans cette cir-

constance ne doit donc pas être regardé comme une preuve d'intentions défavorables à l'égard de la religion....

« Mon but, dans cette communication, que je vous sou mets en toute simplicité, est d'empêcher de fâcheuses méprises sur ma pensée réelle, « dont je puis à peine laisser transpirer quelque chose dans mon journal, pour que la presse opposée ne publie pas l'alliance de M. Cavaignac avec ce qu'elle appellerait LA SACRISTIE. »

« Je me serais reproché de n'avoir pas employé l'influence qui résulte de ma position de théologien publiciste, pour assurer ce qui me paraît en ce moment la plus sérieuse sauvegarde des intérêts religieux.

« Agréez, Monsieur,

l'assurance de mes sentiments respectueux.

L'abbé BOUIX,

Rédacteur en chef, pour la partie religieuse du journal *la Voix de la Vérité*.

Paris, 19 novembre 1848.

N'est-on pas frappé sur-le-champ de ce qu'un journal qui s'intitule *la Voix de la Vérité* ne puisse pas dire un mot, ou ne dise que le contraire de ce que son rédacteur en chef regarde comme étant seul vrai et utile. Il est obligé de recourir à une circulaire confidentielle pour faire parvenir au clergé des recommandations qui n'atteindraient pas leur but si elles étaient publiques. N'est-ce donc pas là ce que, en d'autres temps, le *National* aurait appelé du jésuitisme, et la vérité peut-elle être ainsi tenue en partie double?

Le retrait du projet Carnot, sur l'instruction primaire, a été posé au général Cavaignac comme condition du suffrage des catholiques. Le général a refusé ce retrait; mais il ne faut pas lui en vouloir, parce qu'il n'a agi que pour ne pas ruiner sa candidature dans les autres partis, dont le concours lui est nécessaire pour réussir....

Que l'on nous dise maintenant qu'il n'y a aucun inconvénient à voir le chef du pouvoir exécutif candidat à la présidence de la République! voilà qui use de sa puissante initiative dans les matières les plus importantes, dans le seul but de ne pas ruiner sa candidature, ou mieux encore de la faire réussir. C'est à cette fin qu'il prodigue les croix d'honneur, même au clergé, au point d'essayer le refus opiniâtre du vertueux évêque de Langres. Eh bien! cette raison d'inconstitucionalité ne touche pas le moins du monde les proclamateurs de la nouvelle constitution, ceux qui la déclarent immortelle et qui commencent par fouler aux pieds sa plus importante, sa plus sage, sa plus prévoyante disposition. Le général Cavaignac nous est présenté comme trompant les amateurs du rapport Carnot. Nous croyons, nous que c'est le contraire qui a lieu, et que les pièges sont tendus précisément sous les pas du clergé par des tactiques qui ne trompent personne, parce que le passé réfute par trop le présent, et présage trop l'avenir. Quoi qu'il en soit, il y a nécessairement quelqu'un de trompé, car le pour et le contre ne peuvent pas être vrais en même temps, et le trompeur en chef n'a pas besoin d'être nommé.

Que l'on juge, par la manœuvre que nous venons de signaler, toutes celles dont nous n'avons pas connaissance, et les bons citoyens, pour qui la probité politique n'est pas un vain mot, comprendront qu'il est de leur devoir de concourir à donner une immense majorité au concurrent du général Cavaignac, pour nous soustraire à la duplicité et à la corruption qui nous livrent si insolument à la guerre, et qui ne pourraient, par le succès, que discréditer et ruiner à jamais les nouvelles institutions que nous venons d'accepter sincèrement comme pouvant nous donner le gouvernement du pays par le pays, si la volonté du peuple est laissée à toute sa responsabilité, à son bon sens et à son bon droit.

On lit dans le *Courrier de Lyon* la lettre suivante d'une personne qui a eu souvent l'honneur d'approcher de Louis Bonaparte:

D'un bout de la France à l'autre, dans les plus grandes villes comme dans les plus petits hameaux, les émissaires de la candidature du général Cava-

...nac vont répétant partout que Louis-Napoléon Bonaparte est un homme nul, incapable, et autres absurdités que je m'abstiens d'écrire; enfin, que son élection serait la ruine et le deuil du pays, etc., etc. C'est partout le même concert d'injures et de calomnies. A l'heure qu'il est, il n'est pas un coin de notre belle France où toutes ces absurdités n'aient été débitées, et où les libelles les plus infâmes n'aient été répandus à profusion contre celui qui n'a d'autre tort que de vouloir rendre sa patrie grande et heureuse.

A l'appui de ce que j'avance, je pourrais vous citer beaucoup d'exemples de démarches faites et de réels mensongers, débités par de hauts fonctionnaires dans diverses communes, contre la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte (j'en justifierai au besoin); mais ne voulant pas abuser de la place que je réclame dans les colonnes de votre journal, je me bornerai à dire en terminant :

Je connais, depuis nombreuses années, le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte; j'affirme qu'il est instruit, capable et d'un caractère franc et loyal; que son cœur est animé des sentiments les plus patriotiques, et que, si la France lui confie ses destinées, il sera à la hauteur de cette glorieuse mission.

Je défie tout homme qui le connaît d'exprimer sans injustice une opinion contraire à celle que je viens d'exprimer.

Agréer, etc.

BURDET, Lyonnais.
Ancien tisseur, puis négociant à Paris; présentement hôtel de Provence, à Lyon.

Lyon, le 5 décembre 1848.

(Correspondance spéciale du PRÉSIDENT.)

Paris, 6 décembre 1848.

Dès les premiers jours des candidatures, une seule d'entre elles m'a paru mériter d'être acceptée et soutenue, c'est celle qui donne le plus de garantie à cet ordre moral et matériel si profondément ébranlé depuis la révolution de février. Les hommes d'opinion modérée, ceux qui veulent poser une barrière infranchissable à l'anarchie; les sommités du parti de l'ordre, c'est-à-dire la société elle-même dans l'expression la plus haute de son intelligence et de son esprit de conservation, ces hommes ne se sont pas trompés : ils ont choisi, comme la garantie des besoins sociaux, la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte. Comme eux, nous la soutenons. Le parti modéré ne peut pas se tromper dans une aussi grande circonstance, lorsqu'il vote selon les instincts du pays, et qu'il vote avec MM. Molé, Thiers, Odilon Barrot, de Malleville, Larochejacquelein, de Montalembert; lorsqu'il a avec lui toutes les illustrations du pays; lorsqu'il voit à sa tête les maréchaux de France, les officiers-généraux de grande renommée, les esprits éminents du clergé; lorsque, parmi ses adversaires, il ne voit apparaître que des médiocrités ambitieuses, sans valeur politique, sans consistance sociale, sans principes arrêtés, sans foi sérieuse, sans idées applicables. M. Louis-Napoléon Bonaparte est un homme supérieur que ses adversaires ont tenté, sans succès, d'amoindrir aux yeux de la France. S'il ne se fait pas grandir dans les biographies, où la hardiesse de l'éloge est poussée jusqu'à l'hyperbole, il n'en est pas moins un esprit éminent, une capacité hors ligne, une intelligence d'élite, que des adversaires sans respect pour toutes les affections nationales pouvaient seuls calomnier. Il comprend la France actuelle, et son administration donnerait satisfaction à tous ses intérêts. Avec lui, la guerre civile devient impossible, parce qu'il est ferme, généreux et juste; avec lui, la nation retrouve le repos, la dignité, et cette prospérité que le général Cavaignac, avec son passé, ses amitiés suspectes, ses idées indéfinies, ses tendances foncièrement dangereuses, ne pourraient jamais nous donner. La présidence du

général Cavaignac, c'est pour la France la guerre universelle en perspective, la guerre civile en permanence, la misère à perpétuité, tandis que la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte c'est la tranquillité, la paix intérieure et extérieure, la richesse nationale.

Je comprends qu'on vote pour M. Ledru-Rollin, mais je ne comprendrais pas que des républicains sincères, ni que des hommes d'ordre et de modération, ainsi que des hommes appartenant à aucun des anciens partis qui représentent plus particulièrement ces idées et ces principes, pussent voter pour le général Cavaignac, car ils voteraient pour une négation qui s'est superposée à tous les partis consciencieux et vrais.

Sans mettre en question la loyauté personnelle du général Cavaignac, je pense, avec un des hommes les plus éminents de l'Assemblée nationale, que par l'insuffisance de son esprit, qui n'est pas à la hauteur de sa position, il est entraîné à agir comme s'il manquait de cette loyauté. Ainsi, et par suite de cette insuffisance ambitieuse, il a préféré rester au pouvoir et souffrir que son élection fût demandée aux abus d'influence qui la déshonorerait, s'il réussissait, plutôt que de se présenter noblement seul, et sans le cortège de ces manœuvres corruptrices aux suffrages des électeurs.

Telle a été mon opinion, depuis le moment où il s'est agi définitivement de la présidence de la République. Cette opinion a grandi dans ma conscience, après ce qui s'est passé dans ces derniers temps; car, franchement, si j'avais pu avoir d'abord la pensée, après les événements de juin, de voter pour le général Cavaignac, tout ce qu'on a fait de mauvais, de violent, de corrupteur pour sa candidature m'en aurait irrésistiblement éloigné.

La presse qui représente plus spécialement les intérêts réels du pays manquerait, selon moi, à sa mission et à son devoir, si elle se mêlait le moins du monde à ces saturnales électorales dont les délégués de la candidature du général Cavaignac nous donneront le scandaleux spectacle; elle ne peut honorablement soutenir que la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

On s'entretenait beaucoup, dans le couloir et à la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, du dénouement incroyable de la comédie jouée depuis huit jours au profit d'une candidature gouvernementale. Cette pièce, audacieusement conçue, et dans laquelle le Saint-Père et le Ténare ont eu leur rôle, n'a jamais eu de précédent, il faut l'avouer, du temps de la monarchie. On nous annonce que, pour mettre le comble à la mesure, et rendre burlesque le dénouement, qui jusqu'ici n'était qu'odieux, l'escadre française vient d'arriver avec les troupes à Civitta-Vecchia, pour protéger, à Rome, le Pape qui s'en est enfui. A-t-on jamais eu l'exemple d'une imprévoyance aussi coupable!

Les esprits sont d'ailleurs toujours agités, et rien n'est fait, il est vrai, pour les calmer. Aux portes de certains étalagistes sont apposées les caricatures les plus indécentes contre MM. Cavaignac et surtout contre Napoléon (Louis). Jamais on n'a caricaturé en France avec une telle effronterie. Les beaux jours de la Ligue et de la Fronde sont dépassés. En même temps se croisent, dans nos salons politiques et dans les salles de l'Assemblée, les nouvelles les plus contradictoires, au sujet des élections du 10 décembre. Il est impossible, en présence d'une telle variété de renseignements, de savoir, comme on dit vulgairement, à quoi s'en tenir.

L'honorable M. G..., qui arrive de la Meuse, nous apprend que, dans ce département, les villes voteront pour Cavaignac, et les campagnes, en masse, pour Louis-Napoléon.

On nous annonce, d'un autre côté, que le préfet du Lot serait menacé de destitution pour n'avoir pas combattu avec assez d'ardeur la candidature de Louis-Napoléon qui, à ce qu'il paraît, a d'énormes chances dans ce département.

Chronique électorale.

Voici une statistique politique et morale de l'opinion de la presse influente de Paris, en ce qui concerne les candidats à la présidence de la République : Le *Constitutionnel*, la *Presse*, l'*Assemblée nationale*, la *Gazette de France*, la *Liberté*, l'*Evénement*, sont pour M. Bonaparte; le *Bien public* et le *Courrier français* persistent à porter M. de Lamartine; la *Réforme*, la *Révolution*, la *Démocratie pacifique* portent M. Ledru-Rollin; le *Peuple*, M. Raspail; la *République* flotte entre les deux; le *Journal des Débats* continue de s'abstenir, mais il ne soutient pas M. Cavaignac; l'*Union*, l'*Opinion publique*, le *Journal des villes et campagnes*, paraissent s'abstenir, mais comme le parti qu'ils représentent, ils penchent pour M. Bonaparte; l'*Univers* et l'*Ami de la Religion*, flottent, mais en réalité, ils ne sont pas favorables à M. Cavaignac; le *National*, le *Siccle*, le *Crédit*, l'*Ere nouvelle*, le *Moniteur du matin* et le *Moniteur du soir* soutiennent M. Cavaignac; la *Patrie* est pour M. Bonaparte; l'*Assemblée nationale*, qui, jusqu'à ces jours derniers semblait s'abstenir s'est prononcée avec énergie pour la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Ainsi tous les journaux qui ont une influence réelle sur l'opinion publique, sont hostiles à la candidature du général Cavaignac. On peut dire qu'en cette circonstance ils sont l'expression fidèle des sentiments de la France.

— Des milliers de caricatures couvrent les étalages des marchands d'estampes. On estime à 80,000 fr. environ, la dépense occasionnée par l'impression et la distribution de ces ignobles lithographies. Elles tournent toutes en ridicule la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte, au profit du général Cavaignac; on en chercherait vainement une seule dirigée contre le général Cavaignac, au profit de Louis-Napoléon. Cette seule observation peut faire apprécier la moralité des deux candidatures. C'est pour éviter les abus de cette nature, et bien d'autres, que l'article 47 de la Constitution a exclu de la candidature à la présidence le chef du pouvoir exécutif en exercice. Si le général Cavaignac était nommé, c'est donc par une violation de la Constitution que la première présidence serait inaugurée.

— M. le général Changarnier, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine et représentant du peuple, disait, il y a deux jours, devant une trentaine de ses collègues : mon vote n'est pas un mystère, je le dis tout haut, je voterai pour M. Louis-Napoléon Bonaparte, avec l'immense majorité de la garde nationale de Paris. Si M. Cavaignac veut me destituer, il peut le faire; mais rien ne m'empêchera de voter selon ma conscience. Le *Moniteur du soir* avait osé soutenir que M. Changarnier n'avait pas exprimé son opinion et qu'il voterait pour le général Cavaignac. La déclaration quasi parlementaire du commandant des gardes nationales de Paris, n'admet pas de réplique.

— Monsieur, disait un représentant à un des meneurs les plus actifs de la coterie, vous voulez accaparer le parti modéré, et de quel droit? Qu'avez-vous fait pour le représenter, pour le soutenir dans le pays, pour le défendre contre les attaques incessantes des communistes, des socialistes et des montagnards? Vous voulez l'endormir pour le laisser attaquer, voilà tout. Vous vous mettez à sa tête comme le loup de la fable; en vous déguisant pour le dévorer. Mais nous vous connaissons, et si vous trompez quelques hommes simples et crédules, la masse qui a plus de bon sens se défie de vous et vous repousse. Vous n'êtes pas le chef des modérés, vous n'êtes que le chef des intrigants ou des niais.

— On nous assure en ce moment que les notaires et les avoués de Paris se sont prononcés, dans leurs chambres respectives, en faveur de la candidature de M. Bonaparte.

— D'après des bruits très-répandus à la Bour se e

à l'Assemblée nationale, les colonels de la garde nationale de Paris auraient été réunis au ministère et ils auraient été avertis qu'ils ne devraient, à l'avenir, recevoir d'ordres que du ministère de l'intérieur, et non de l'état-major de la garde nationale. On attribuait cette mesure exceptionnelle à la détermination prise publiquement par le général Changarnier de voter pour M. Bonaparte, et à l'impossibilité où serait le chef du pouvoir exécutif de lui enlever en ce moment le commandement des gardes nationales. Ces bruits ont produit une profonde sensation.

— On nous écrit de Marseille :

La candidature de Louis Bonaparte fait ici chaque jour des progrès, et l'on ne doute pas qu'elle n'obtienne une grande majorité. La comédie du pape a tourné à la confusion des partisans du général Cavaignac, et personne, aujourd'hui, ne s'y laisse prendre.

Le préfet est complètement en dehors des tripotages électoraux : sa conduite réservée et impartiale, par le temps qui court, est digne de tout éloge.

— On nous signale des mesures employées par l'administration des postes contre la candidature du prince. Serait-il vrai que les paquets seraient retardés pendant plus de deux jours, que les circulaires auraient été brûlées ? par contre, les malles éprouvent tous les soirs plus de demi-heure de retard chacune ; elles reçoivent un chargement double ; il est inutile de dire qu'il se compose exclusivement de caricatures, pamphlets et autres écrits injurieux, à l'adresse de M. Louis Napoléon Bonaparte. Il paraît que l'on a découvert récemment une multitude de faits glorieux jusqu'ici inédits, et dont on a grossi la biographie du général Cavaignac ; on y a ajouté plus de 400 pages.

— On écrit de Cahors :

Les trois seuls imprimeurs que renferme la ville, ont refusé d'imprimer le manifeste du prince, alléguant l'opposition formelle du préfet.

— Le *Conciliateur* de Limoges, jusqu'à présent dévoué à M. de Lamartine, vient de donner son adhésion complète à la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte.

La *Vérité*, journal des Ardennes, qui s'était jusqu'à ce jour maintenu à l'état d'expectative, se prononce aussi nettement pour cette candidature, dans son dernier numéro.

— Un vieux général, commandant de la Légion d'Honneur, disait aujourd'hui dans un groupe nombreux : Je ne comprendrais pas un légionnaire, un homme qui a l'honneur de porter une croix sur sa poitrine et qui voterait contre Louis-Napoléon Bonaparte, le neveu du fondateur de la Légion d'Honneur. Voter pour l'élu de cette coterie dont un membre a dit que la décoration était un hochet de la vanité, serait un déshonneur pour un véritable légionnaire. Ces nobles paroles ont été couvertes d'applaudissements.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 5 décembre.

L'Assemblée rentre en séance à 4 heures et demie. Reprise de la discussion du budget. La délibération porte sur les chapitres du budget de la légion d'honneur.

Le chiffre total de la dépense est de 7 millions 309,099 fr. selon le gouvernement et de 7 millions 486,477 fr. selon le comité des finances. La chambre, après avoir entendu divers orateurs, adopte la réduction proposée par le comité.

Adoption du chapitre 2 avec les réductions proposées, ainsi que des chapitres 3, 4, 5 et 6. Le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination du vice-président et des secrétaires. Le scrutin est annulé deux fois, faute d'un nombre suffisant. Il aura lieu demain, dans les bureaux, à midi et demi.

La séance est levée.

Séance du 6 décembre. — Présidence de M. LACROSSE vice-président.

A 2 heures et demie la séance est ouverte.

M. Heckeren rend compte de l'élection de M. Roland dans le département de la Moselle. Sur 109,000 électeurs inscrits, 29,000 seulement ont pris part au vote, M. Roland a obtenu 17,500 suffrages.

L'élection est validée.

Plusieurs congés sont demandés et accordés.

La discussion sur le budget est reprise.

Ministère des affaires étrangères.

Le comité propose de réduire à 10,000 fr. au lieu de 20,000 le traitement des directeurs (adopté). Sur le reste du chapitre, le comité propose une réduction de 12,000 fr. qui est acceptée par le ministère et votée.

M. le rapporteur du comité présente un article additionnel fixant l'époque à laquelle commenceront à courir les réductions sur les traitements des agents diplomatiques et consulaires.

Adopté.

Ministère de l'instruction publique. Point de réduction proposée. Le chapitre du personnel s'élevant à 417,500 est adopté. Sur le ministère des cultes, le comité propose de réduire le traitement du directeur de ce ministère à 15,000 fr. au lieu de 18,000 fr.

Adopté.

Le comité ne propose aucune réduction sur le ministère de l'intérieur qui est réservé, vu l'absence du ministre.

Sur le ministère de l'agriculture et du commerce, point de réduction.

Le chapitre 1er est adopté.

Ministère des travaux publics.

M. BINEAU : Le comité ne propose également aucune réduction sur ce ministère.

M. LEJARS : Le secrétaire général du comité de la justice a été réduit à 12,000 fr. Je ne vois pas pourquoi celui des travaux publics serait mieux traité. Je demande la réduction à 12,000 fr. M. Vivien combat l'amendement.

M. Lejars insiste sur la suppression qui eût été adoptée.

M. Vivien donne quelques explications relativement à un malentendu concernant le conseil de bâtiments civils, malentendu d'où résulterait un déficit de 5250 fr. que M. le ministre ne pourrait couvrir. Le crédit voté sur le chapitre n'est que de 56,000 fr. et la dépense dépasse 59,000 fr. Le comité ne fait aucune opposition à la demande du ministre. Le supplément de crédit est adopté.

M. Dufaure donne lecture d'un arrêté du gouvernement par lequel il annonce le retrait du projet de décret relatif aux récompenses nationales présenté le 19 septembre 1848.

M. LAROCHE-JACQUELIN : Je remercie M. le ministre du retrait d'un projet qui avait soulevé l'indignation générale (Réclamations à gauche.)

Je demande le dépôt aux archives des pièces (interruption) soumises à la commission. (L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

Une voix : Ne faites pas de scandale. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT : Le gouvernement a usé de son droit en retirant le projet ; je prie l'honorable membre de ne pas insister sur sa proposition qui n'a plus de motif.

L'incident n'a pas de suite.

La discussion est reprise. La présence de M. Dufaure permet de revenir au ministère de l'intérieur.

M. LEJARS propose de réduire le secrétaire général à 12,000 fr. au lieu de 15,000 fr.

M. Dufaure combat la réduction en insistant sur cette considération que les travaux du secrétaire général se sont considérablement augmentés.

M. LEJARS persiste.

Le comité des finances persiste dans le chiffre de 15,000 fr.

M. TASSEL appuie la réduction, en s'appuyant sur le dernier vote de la chambre. En n'égalisant pas les traitements, on risquerait de faire des mécontents parmi les secrétaires-général. (Rires.)

La réduction n'est pas adoptée.

Sur le ministère de la guerre, M. Rodat demande de réduire le chiffre de 20,000 fr., proposé par le comité, à celui de 15,000 fr. le traitement de sous-secrétaire d'Etat de la guerre.

M. le ministre de la guerre combat la proposition, qui est adoptée.

Sur le ministère de la marine, le comité propose de réduire à 12,000 fr. au lieu de 15,000 fr. le traitement du secrétaire-général. — Adopté.

Ministère des finances. — Le comité propose de réduire à 12,000 fr. au lieu de 15,000 fr. le traitement du président de la commission des monnaies ; à 8,000 fr. au lieu de 10,000 fr. le traitement des commissaires.

M. Duclerc combat la réduction relative au président.

M. le ministre des finances annonce que le président de la commission lui-même a adhéré devant le comité à la réduction, qui est adoptée.

M. Sauteyra présente quelques considérations sur plusieurs traitements de fonctionnaires élevés du ministère des finances, qu'il trouve exagérés. Il demande que le traitement des directeurs-général soit réduit à 12,000 fr. au lieu de 15,000 fr.

Cette proposition, combattue par M. le ministre des finances et le rapporteur, est retirée par M. Sauteyra.

L'Assemblée adopte le chiffre de l'administration centrale des finances, s'élevant à 5,351,550 fr.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de passer à d'autres chapitres, je dois donner connaissance à l'Assemblée du résultat du scrutin sur les vice-présidents et secrétaires.

Scrutin pour les vice-présidents :

Nombre des votants,	345
M. Bedeau,	450
M. Lacrosse,	449
M. Bixio,	448
M. Havin,	394
M. Corbon,	358
M. Goudchaux,	369
M. Malleville,	199

En conséquence, MM. Bedeau, Lacrosse, Bixio, Havin, Corbon et Goudchaux sont proclamés vice-présidents.

Voici le résultat du scrutin pour les secrétaires :

Nombre de votants,	346
M. E. Lenglet,	307
M. Laussedat,	288
M. Julien,	177
M. V. Lefranc,	160

MM. Lenglet et Laussedat sont nommés secrétaires de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée reprend la discussion du budget de la Légion d'Honneur.

Le comité renonce aux réductions sur le chapitre 6.

M. Subervic promet de prendre lui-même l'initiative de toutes les réductions qu'il sera possible de faire.

Les chap. 6, 7, 8, 9, 10 sont adoptés sans opposition.

Chap. 11. Commissions aux receveurs généraux.

M. Lespinasse se plaint de la retenue opérée sur les traitements des légionnaires par suite de cette retenue.

M. SUBERVIC, chancelier de la légion d'honneur. J'en ai écrit au ministre des finances, et j'attends encore sa réponse.

Le chapitre est adopté.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

L'agitation qui est entretenue à la Croix-Rousse semble avoir été provoquée uniquement pour se transformer en réclame électorale. On s'est empressé, malgré les empêchements de la saison de faire reconstruire le mur d'enceinte démolie en mars dernier, pour avoir ensuite le mérite de l'interrompre, pour se donner la veille des élections le bénéfice d'une mesure populaire, pour séduire les habitants de la Croix-Rousse en cédant temporairement à leurs désirs. Mais, nous l'espérons, nos concitoyens ne sont pas dupes de cette ruse grossière ; ils sauront la déjouer en votant pour l'homme que la France entière appelle d'une voix unanime, pour le candidat qui doit faire succéder un gouvernement national à la gestion d'une coterie.

Nouvelles diverses.

En annonçant le départ de M. Freslon, ministre de l'instruction et des cultes, pour aller recevoir Sa Sainteté, un journal fait l'interrogation suivante :

« N'est ce pas M. Freslon qui, il y a huit ou dix ans, à Angers, faisait jeter dans la rivière les reliques d'une sainte Agape, arrivées aussi de Rome, en s'écriant :

« Si la sainte sait vraiment faire des miracles elle surnagera ? »

— Parmi les nombreuses destitutions politiques qui ont eu lieu dans l'arrondissement de Jonzac, on signalait un entreposeur, ancien serviteur de l'Etat, comptant près de quarante années de service. Ce malheureux, père de famille et déjà avancé en âge, n'a pu survivre à la douleur que lui a causée la perte de sa place. Sa mort a répandu la douleur et la consternation dans la ville de Jonzac.

JARDIN D'HIVER.

Visites et promenades tous les jours, moyennant 50 c. Les mercredis et vendredis, concert pour MM. les abonnés.

L'Administration du Jardin d'Hiver a l'honneur de prévenir MM. les abonnés, que mercredi et vendredi il y aura de 3 à 5 heures, concert vocal et instrumental. Les intermèdes seront remplis par des scènes de Guignol. MM. les abonnés sont priés de se munir de leur carte d'abonnement.

Salle du Colisée.

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1848,

A MIDI PRÉCIS,

Au bénéfice des colons lyonnais
PREMIER

Grand Concert politique.

Donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants, artistes et amateurs.

Prix du Billet : 1 fr.

Joli Appartement garni,

COMPOSÉ DE SIX PIÈCES,

Ayant vue sur le quai de l'Arsenal,

A louer de suite,

Rue Martin, 2, au 3^e.

S'adresser à M. JUBIÉ, arbitre de commerce, rue Rollin, n. 2.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE Imprimeur à Lyon, 18, place de la Charité.

Tiré aux presses mécaniques de J-B Pélagand, rue de la Sphère 5.